

conformément au projet élaboré par M. le marquis Wielopolski.

Les arrestations continuent, principalement à la sortie du théâtre, quand un Polonais oublie d'allumer sa lanterne.

## Amérique.

Le numéro du *New-York World*, arrivé par le dernier steamer, rapporte le bruit, qui aurait pris une certaine consistance à New-York, que la défaite de Bull's-Run aurait été causée par la trahison d'un personnage occupant une haute position. Cette trahison se serait renouvelée récemment et aurait déconcerté un projet de l'armée fédérale qui aurait pu envelopper 10.000 confédérés. Le général Mac Clellan aurait demandé une conférence au président Lincoln, à laquelle aurait assisté le général Scott et le personnage en question. Le jeune général aurait dit : « Monsieur le President, la nuit dernière, j'ai été trahi et le traître est une des personnes ici présente, car il n'y a pas d'autres personnes connaissant nos plans et nos signaux de nuit. Le général Scott est incapable de trahir son pays. Je crois être un homme d'honneur. C'est donc à Monsieur ici présent et que je désigne à se justifier. » On assure que ce personnage serait resté confondu. Le lendemain, il s'est embarqué pour l'Europe ; il est à Londres ou à Paris.

On écrit de New-York, 1<sup>er</sup> janvier :

« On ne sait encore rien, à l'heure où je vous écris, de positif relativement au départ de MM. Slidell et Mason.

On comprend que le gouvernement et la légation britannique s'accordent pour entourer le départ des prisonniers du moins d'appartenance, et l'on ne saura probablement ce qui a été décidé cet égard qu'en apprenant qu'ils sont embarqués.

À la date du 23 décembre, les unionistes auraient occupé la petite ville de Bluffton, dont l'importance est encore moindre que celle de Beaufort. Du côté de Savannah, les deux partis se livrent à une action décisive. Le général Sherman envoie constamment de nouvelles troupes à l'île Tybee, où l'on éveille de fortes batteries. Les canons du fort Pulaski leur ont jusqu'à présent causé peu de dommages. Le nombre des nègres fugitifs distribués dans les différents Etats du littoral va s'augmentant ; quelques correspondances l'évaluent à 45.000, d'autres à 5.000. Dans le Missouri, le général Price continue son mouvement de retraite vers l'Arkansas.

D'après le rapport de M. Ely, les prisonniers fédéraux ne sont pas maltraités dans le sud. Les colonels Corcoran, Wood et d'autres officiers qui répondent de la vie des corsaires du *Savannah* ont vu mettre fin à leur étroite détention, sur les instances de M. Faulkner, et sont assimilés aux autres captifs. Ceux-ci reçoivent journallement des dons en argent et en nature qui leur sont envoyés par leurs amis du nord ; 240 captifs de Bull-Run sont attendus au fort Monroe par le général Wool, qui rendra un nombre égal de captifs confédérés.

Les deux Chambres du Congrès ne se sont réunies hier que pour la forme. Toute courte qu'elle ait été, la séance a donné lieu à un incident qui ne doit pas être passé sous silence. Faisant allusion à l'affaire du *Trent*, M. Stevens (de Pensylvanie), président du comité des voies et moyens dans la Chambre des représentants, s'est exprimé en ces termes : « La conduite de la France a été impertinente, attendu que personne ne l'avait mise à intervenir dans l'affaire. Mais quand nous aurons réglé nos troubles intérieurs nous aurons à nous occuper de cette Sainte-Alliance de la France et de l'Angleterre, et à voir si l'on doit leur permettre de s'occuper de notre conduite. »

Les banques de New-York, de Boston et de Philadelphie ont annoncé hier la suspension de leurs paiements en espèces. Cette mesure entraîne nécessairement une

détermination semblable de la part de toutes les autres institutions du pays. On doit donc considérer le règne du papier-monnaie comme inauguré dans le nord des Etats-Unis, de même qu'il l'était depuis plusieurs mois dans le sud. Bien qu'ayant perdu 6 millions de numéraire pendant la semaine dernière, les banques new-yorkaises en conservent 30 millions dans leurs caves, à l'heure où elles les ferment. Mais les éventualités comme les besoins sont aujourd'hui sans limites. »

(Correspondance Hava.)

## CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Le travail préparatoire pour la conscription de 1862 est terminé aux ministères de la guerre et de l'intérieur ; il en résulte que le chiffre des jeunes gens aptes à concourir au tirage sera d'un vingtième environ supérieur à celui des années précédentes, étant tenu compte de l'intervention effective des départements formés de l'ancien comté de Nice et de la Savoie. L'appel devra être, comme pour l'an dernier, de 100,000 hommes, la proportion entre les inscrits et les conscrits se trouve être plus favorable que d'habitude aux familles. Le tirage commencera du 1<sup>er</sup> au 20 février dans toutes les localités de l'empire. Rien n'est décidé encore quant à l'indemnité de libération ; mais il y a lieu de penser qu'on maintiendra le taux établi pour 1861.

Par lettre en date du 11 janvier, M. le gouverneur du crédit foncier informe MM. les préfets que les ressources de l'emprunt communal 3/0/0, avec lots créés au mois d'octobre 1860 au capital de 75 millions, se trouvant absorbées par les prêts à long terme et par les engagements aujourd'hui contractés, le crédit foncier de France a dû arrêter des conditions nouvelles pour les prêts à faire à l'avenir aux communes, aux départements et aux associations syndicales.

A l'avenir, les départements et les communes devront ajouter à l'intérêt 5/0/0 par an, la commission prévue par l'article 4 de la loi du 6 juillet 1860, et qui sera fixée au chiffre de 0 fr. 40 c. 0/0 ; moyennant ces conditions, les départements et les communes conservent la faculté de se libérer par anticipation, en tout ou partie.

Un assez grand nombre de jeunes soldats de la classe de 1860, faisant partie de la réserve et envoyés dans les dépôts d'instruction qui leur étaient assignés, ont, au moment de quitter ces dépôts le 1<sup>er</sup> janvier courant, demandé à être incorporés dans les régiments auxquels, par suite de la répartition de cette classe, ils se trouvent être affectés sur les contrôles de leurs départements respectifs. Ces demandes des jeunes soldats et le goût de la carrière militaire qui leur est inspiré témoignent suffisamment de la sollicitude et des soins bienveillants dont ils ont été l'objet dans les dépôts d'instruction chargés de les préparer, au sortir de leurs familles, à la discipline et aux habitudes de la vie militaire.

Des concours viennent d'être ouverts à l'administration des lignes télégraphiques, le personnel des bureaux étant tout à fait insuffisant depuis le 1<sup>er</sup> janvier. L'abaissement des tarifs à l'intérieur a donné une telle impulsion à cette branche des services publics, qu'il a fallu établir presque partout des services de nuit, et encore n'arrive-t-on pas à expédier à temps les dépêches, tant le nombre s'en accroît tous les jours.

On avait dit que les sucre et les cafés pourraient bien être atteints par les nouvelles mesures que M. Fould prépare. Le commerce du Havre a été averti demain officiellement qu'il ne sera rien changé à la législation actuelle sur ces produits.

C'est dimanche prochain, que seront publiées dans les 89 départements, les listes

de conscrits de la classe de 1861 dont le tirage au sort va avoir lieu en février et mars.

La chasse à tir, en plaine, est interdite dans le département du Nord à partir du premier février prochain.

Nous lisons dans le *Moniteur* de ce jour :

« Par décret du 15 janvier, vu le décret du 31 aout 1858 qui a autorisé la ville de Roubaix à établir un bureau public de conditionnement des soies et des laines ; »

« Vu les nouveaux statuts proposés par le conseil municipal de Roubaix dans sa délibération du 17 mai 1861 ; »

« L'avis de la chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix, en date du 7 mars 1861, les propositions du préfet du Nord et l'avis du comité consultatif des arts et manufactures ; »

« Les nouveaux statuts du bureau public établi à Roubaix : 1<sup>o</sup> pour le conditionnement des soies et laines brutes ou ouvrées ; 2<sup>o</sup> pour le conditionnement des cotons bruts ou filés ; 3<sup>o</sup> pour le tirage des soies et le numérotage métrique des fils de tout genre, sont approuvés tels qu'ils sont contenues dans l'expédition annexée au présent décret, et qui restera déposée dans les archives du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. »

Le troisième tirage des Obligations des villes de Roubaix et de Tourcoing va avoir lieu dans l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 1<sup>er</sup> février prochain, à dix heures du matin. — Comme aux tirages précédents, le premier numéro sortant rapportera 25,000 francs, le deuxième 10,000 fr., les cinq suivants chacun 1,000 fr. Cinquante autres auront des lots de 500, 200 et 100 fr.

Les personnes qui désireraient se procurer de ces Obligations peuvent s'adresser à M. Brun-Lavaïne, secrétaire de la mairie de Roubaix.

Il y aura lundi, au théâtre de Roubaix, une représentation au bénéfice des familles des victimes du désastre qui a eu lieu à Tourcoing samedi dernier.

On ne peut que féliciter la direction de cette louable initiative ; nous faisons des vœux pour qu'il y ait salle comble.

Le spectacle sera composé de DALILA et de UN TROUPIER QUI SUIT LES BONNES.

Un plateau sera déposé au contrôle où l'on recevra les offrandes particulières.

On sait que le produit net de la représentation donnée au profit des pauvres, le jour de l'ouverture de la nouvelle salle, a été de 502 fr.

Des listes de souscription, pour le concert qui aura lieu prochainement à Tourcoing, sont déposées au bureau du *Journal de Roubaix*, Grande-Rue, 56.

Un appel à la bienfaisance éveille toujours dans notre ville de nombreuses sympathies.

Nous avons la certitude que nos concitoyens s'empresseront de joindre leurs offrandes à celles de nos voisins les habitants de Tourcoing.

En contribuant à améliorer le sort des familles si cruellement privées de leurs chefs, nous ferons en outre un acte de bon voisinage.

TOURCOING. — Les secours destinés aux familles des morts et des blessés de la catastrophe de la rue Impériale, s'organisent. Comme nous l'avons dit, une quête a été faite à l'église, elle a produit 610 fr. 1,022 personnes ont contribué.

M. le préfet a envoyé un nouveau don personnel et a bien voulu faire espérer un secours du gouvernement.

M. Jules Brame, député au Corps législatif, a envoyé son offrande et s'est montré largement généreux.

Outre la collecte faite parmi les convives de M. Herbaut-Thibaut, le jour du mariage de sa fille, M. le maire a reçu :

100 fr. de M. Haubourdin, entrepreneur ;

ble limpide, se fixait sur l'œil enflammé de Louis.

Si ce que je viens d'entendre ne sortait pas de la bouche de mon prince, je le prendrais pour un conte, dit-elle du ton le plus enchanté. Mais, poursuit-elle avec fierté, Gabrielle se met au-dessus des illusions insensées d'un courtisan téméraire, dont la ruse visait sans doute à exploiter ces fables. La faveur du prince Louis fait à bon droit des envieux ; pourquoi en a-t-il si ostensiblement honoré la pauvre étrangère, dont peut-être ainsi il préparait le malheur ? Car, en ne reculant pas devant l'attaque dont j'ai été l'objet, on traitait une cruelle inimitié et le désir secret de me perdre. »

Cette voix seduisante produisit l'effet du chant des sirènes : le prince saisit la main de la baronne et le pressa fortement contre son cœur.

Je suis le maître de tous ceux qui foulent le sol de ce pays, dit-il avec feu. Je le jure par les cheveux blancs de mon père, celui qui a si profondément offensé celle que j'estime par-dessus tous, a encoura la peine terrible réservée au crime de haute trahison. Que je sache que cette main est à moi, que ce tremblement qui l'agitait atteste le sentiment qui fait mon honneur, et rien ne pourra plus me séparer de Gabrielle ; toutes les chaînes qui me retiennent loin d'elle ne seront plus que des toiles d'araignée incapables d'arrêter mon amour ; Gabrielle est le plus précieux joyau de ma couronne ; elle est mon amante, mon amie, elle est tout pour moi, et ses adversaires sont mes ennemis mortels.

Il tira de son doigt une bague en brillants et la passa au doigt de la baronne triomphante.

20 fr. de la société de secours mutuels de Saint-Nicolas ;

20 fr. des ouvriers de M. Six-Duduvel.

Si nous commettions quelque omission, nous nous empresserons de la réparer.

Un concert, dont le produit est destiné au même but, s'organise en ce moment.

C'est la société des Orphéonistes et le corps de musique de la ville qui ont pris l'initiative de cette mesure dont on ne saurait trop louer l'opportunité.

Toutes les listes de souscription que l'on fait circuler sont couvertes de signatures. Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

## Direction générale des Tabacs.

L'administration des tabacs vient d'établir près de la Manufacture impériale de Paris (quai d'Orsay, n° 3) un débit spécial pour mettre à la disposition du public les nombreuses variétés de cigarettes de luxe que fabrique la Havane.

Les produits de cette provenance se divisent en deux catégories comprenant, l'une les cigarettes de 0 fr. 50 c. et au-dessous, de modules connus, étoffant la valeur peut, jusqu'à un certain point, être appréciée à la vue ; l'autre, les cigarettes de formes diverses et dont la valeur dépend surtout de la qualité intrinsèque du tabac dont ils sont composés.

Les cigarettes de la première catégorie ont été jusqu'à présent et continueront à être vendus au détail dans les débits attitrés.

Mais ce mode de vente ne pouvait, sans exposer le consommateur aux tromperies de la fraude, être appliquée aux cigarettes de la seconde catégorie.

La qualité de ces sortes de cigarettes ne révèle généralement par aucun signe extérieur qui leur soit propre, et ne peut être attestée que par la marque de fabrique. Or, certains fabricants de l'étranger, excellents dans l'imitation des formes havanaises, et répandus dans le commerce leus contrefaçons avec d'autant plus de succès qu'ils ne craignent pas de les revêtir des mêmes marques, estampilles et signatures que portent les vrais produits de la Havane.

Ces contrefaçons, en général d'une qualité relativement très inférieure, pénètrent en France, soit avec acquittement des droits d'importation, soit frauduleusement, et se vendent tantôt seuls, tantôt mélangés avec des cigarettes havanaises importées plus ou moins régulièrement par des particuliers.

L'administration, pour sauvegarder les intérêts de l'Etat et du public, devait assurer d'une manière absolue l'authenticité de la marque de fabrique.

A cet effet, elle a décidé que les cigarettes de luxe de la seconde catégorie seraient vendus par boîtes entrées revêtues de la vignette de la Régie, et, pour éviter plus sûrement la fraude, elle a concentré cette vente dans le débit spécial dont il est parlé plus haut et qui est placé sous sa surveillance immédiate.

En présence de ces mesures restrictives que l'administration a cru devoir s'imposer dans l'intérêt des consommateurs, ils comprendront qu'ils auront à se tenir en garde contre les offres de cigarettes vendus au détail, par des particuliers ou dans les établissements publics, et censes provenir de boîtes livrées par la Régie. Ces offres ne doivent inspirer aucune confiance. Elles constituent d'ailleurs une pratique formellement interdite par la loi.

## COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 17	le 18	hausse	baisse
4 1/2 au compt.	97.10	98.00	»	90
3 % au compt.	69.35	69.65	»	30
Banque	2950	2950	»	»
Oblig. du trés.	442.50	443.250	»	»

Pour extrait : J. REBOUX.

## CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du *Journal de Roubaix*.

Paris, 17 janvier.

C'est le 13 février que seront citées devant le tribunal correctionnel de Nîmes, le gérant et le directeur du journal parisien le *Monde*, pour compte-rendu de l'ovation faite à l'évêque de Nîmes dans cette même ville au retour de sa visite pastorale dans son diocèse.

Les rédacteurs des journaux de Paris se sont réunis hier au palais du Corps législatif sur la convocation de M. le comte de Morny, afin de s'entendre sur la marche à suivre pour le compte-rendu des délibérations de MM. les députés pendant la session prochaine. Les choses se passeront comme l'année dernière.

Une députation assez nombreuse de francs-maçons s'est rendue avant-hier chez le prince Napoléon et lui a présenté des réclamations que le prince se serait chargé, assure-t-on, de faire parvenir à l'Empereur.

De nouveaux changements se préparent dans la direction du *Constitutionnel* et du *Pays*. Aujourd'hui a eu lieu une réunion exceptionnelle du conseil d'administration de ces journaux. On assure qu'il n'y a rien de certain dans le bruit de la rentrée de M. Grandguillot au *Constitutionnel*.

On persiste cependant à dire que M. Grandguillot doit quitter le *Pays*.

On construit activement les gondoles parisiennes qui vont monter et descendre la Seine au printemps pour transporter les voyageurs ainsi que cela se pratique depuis longtemps à Londres.

Les agents-voyers ont été occupés ces jours derniers, à mesurer toutes les allées des Champs-Elysées, aux environs du Palais de l'Ind